



COMMUNE DE BAGNOLS
Déroulé de la séance du Conseil municipal
5 septembre 2024

Date de convocation et d'affichage : 1^{er} septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 14

Président : Jean-François FADY, maire

Membres présents à la séance :

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LE-ROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Richard BÉGHIN, Bastien CARRON, Agnès FELLER, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, Julien GUTTY, Rodolphe LE-BRAVE, Joëlle PERRELLE.

Membres absents excusés : Patrick LEGRAIN a donné pouvoir à Richard BÉGHIN

Absents : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Audrey BARON-GUTTY est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Délibération pour modification du temps de travail d'un poste et du tableau des emplois.
- Délibération pour l'actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique
- Délibération donnant acte de la présentation du rapport RPQS 2023 du Syndicat des Eaux de Val d'Oingt – Portes des Pierres Dorées (SIEVO)
- Informations des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2024 a été transmis par courriel à l'ensemble du Conseil municipal. Il est validé.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ET DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêtés du maire

- DP Grillet : construction d'abris pour animaux : refus
- DP De Mulatier : Créations d'ouverture sur bâtiment existant : accord
- Arrêtés de stationnement et de circulation

Décisions prises par le maire par délégation

- Néant

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS**Délibération 20240905-01 : Modification du temps de travail d'un poste et du tableau des emplois**

Vu le code général des collectivités territoriales, vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 12 octobre 2024, Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique,

Le Maire propose au conseil municipal,

La suppression, à compter du 17 octobre 2024, d'un emploi permanent d'agent de service à temps non-complet à raison de 17 heures par semaine de catégorie C, au grade d'adjoint technique.

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non-complet à raison de 24 heures par semaine de catégorie C, au grade d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget.

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit à compter du 17 octobre 2024.

Les emplois permanents				
Grade	Cat	Durée hebdo du poste	Poste	Statut
Filière Administrative (service administratif)				
Rédacteur	B	35h	Secrétariat de mairie	Titulaire
Adjoint administratif 2ème classe	C	16h	Agent d'accueil	CDI
Filière Technique (service technique)				
Adjoint technique	C	35h	Adjoint technique polyvalent	Titulaire
Adjoint technique	C	35h	Agent de maintenance voirie/espaces verts	Titulaire
Filière Technique (service enfance)				
Adjoint technique	C	35h	Adjoint technique polyvalent	CDI
Adjoint technique	C	24h	Agent de service	CDI
ASTEM 1ere classe	C	30h	ATSEM	Titulaire
Adjoint technique	C	20h	Agent de service	Vacant
Les emplois non permanents				
Grade	Cat	Durée hebdo du poste	Poste	Statut
Filière Technique (service enfance)				
Adjoint technique	C	8h	Adjoint technique polyvalent	CDD
Adjoint technique	C	9h30	Adjoint technique polyvalent	CDD

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 20240905-02 : Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique.

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines

de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Assistante sociale du personnel,
- Archivage pluriannuel,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Intérim.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois.

Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1^{er} janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Assistante sociale du personnel,
- Conseil en droit des collectivités,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1^{er} janvier 2025, nécessitant l'actualisation des annexes suivantes de la convention unique :

Médecine préventive : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé,

Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées,

Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu le CGFP, vu le CGCT, vu le décret n° 85-643 relatif aux centres de gestion, vu la délibération n° 20211014-01 en date du 14 octobre 2012 d'adhésion à la convention unique du cdg69, Considérant que le cdg69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité que la commune entend poursuivre, considérant les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles de certaines missions à compter du 1^{er} janvier 2025,

- Article 1 : de bénéficier des missions de la convention unique proposées par le cdg69 conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.
- Article 2 : d'approuver les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.
- Article 3 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques.
- Article 4 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération 20240905-03 : Délibération donnant acte de la présentation du rapport RPQS 2023 du Syndicat des Eaux de Val d'Oingt – Portes des Pierres Dorées (SIEVO)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'en application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat des Eaux Val d'Oingt-Pierres Dorées, compétent en matière de gestion du service d'eau potable dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service pour l'année 2023.

Ce rapport a été présenté à l'assemblée syndicale du Syndicat le 2 juillet 2024, et conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995 articles 3 et 4 il est présenté à l'assemblée communale. Le Maire et les délégués au syndicat, après avoir commenté les indicateurs financiers et techniques des rapports ; le Conseil municipal après en avoir délibéré ; à l'unanimité :
Donne acte de la communication qui lui est faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable au titre de l'année 2023 du Syndicat des Eaux Val d'Oingt – Porte des Pierres Dorées.

Délibération adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Point effectué par Jean-François FADY

- État des lieux sur le projet de modification du règlement des zones A par modification simplifiée du PLU
- Point sur le transfert des compétences assainissement et eau potable à la CCBPD prévu au plus tard au 1^{er} janvier 2026 ; la CCBPD reprendra les compétences actuellement prises en charge par le SAVA et le SIEVO.
- Accélération de la production des énergies renouvelables : chaque commune doit définir, par délibération, des zones éligibles aux énergies renouvelables (éolienne, photovoltaïque, méthanisation). Le conseil réfléchit aux zones à désigner.

Point effectué par Anne LEROUX

- Rentrée scolaire et périscolaire : 68 élèves répartis en 3 classes cette année suite à la fermeture de la 4^{ème} classe
- Changement de prestataire de restauration scolaire, c'est désormais RPC qui livre les repas en liaison froide ; aménagement de la cuisine de la cantine avec du nouveau matériel pour permettre la liaison froide avec le prestataire
- Recrutement d'Isabelle Robert en agent périscolaire
- Prochaine réunion du CCAS pour organiser les animations de fin d'année

Point effectué par Laurent GAY

- Réaménagement de la cantine : travaux pour la ventilation ; four de la cantine : moteur HS ; en attendant, échange avec le four qui était dans la cuisine de la salle des Deux Joseph
- Bâtiment de la Cure : travaux envisagés notamment sur la porte d'entrée
- Devis validé pour les barrières de la cour de l'école
- Une nouvelle pompe à chaleur sera installée dans la location communale à l'entrée du village.
- Volets roulants de l'école : en cours de réflexion et de demandes de devis
- Fleurissement : la commission est toujours aussi active, merci aux élus et aux bénévoles impliqués. Le jury du fleurissement est décalé au 19 octobre.

Point effectué par Audrey BARON-GUTTY

- Projet restauration église : en attente des comptes-rendus de l'étude préliminaire en vue de la restauration de la statue de Sainte-Catherine d'Alexandrie réalisée par Clément Delhomme, restaurateur d'art, et du diagnostic campanaire réalisé par les membres de l'association Les Cloches rhodaniennes
- Demande subventions : en attente de la réponse de la DRAC qui conditionne d'autres subventions
- Souscription publique : on a dépassé 10 000 euros de dons, c'est encourageant. Merci à tous les donateurs.
- Projet de soirée de levée de fonds pour l'automne 2025 => challenge : trouver et mobiliser des mécènes et des entreprises partenaires
- Animation pour les Journées européennes du patrimoine 2024 : concert exceptionnel le 21 septembre 18h à l'église
- Bulletin municipal 2025 : en cours de préparation ; appel aux infos et photos 2024 ; appel aux annonceurs

Point effectué par Thierry TRONCY

- Distribution des composteurs individuels : vendredi 27 septembre 16h-20h ; la CCBPD va informer directement les personnes ayant effectué les pré-commandes par SMS d'une plage horaire ; la distribution est organisée par la commune et la CCBPD (régulation, sensibilisation, émargement, chargement). 8 personnes au moins sont nécessaires pour assurer la bonne organisation.
- Quinzaine du développement durable du 20 septembre au 5 octobre ; événement organisé à Bagnols sur les jeux éco-responsables le 21 septembre de 14h à 18h.
- Changement en cours de l'éclairage public en LED dans le cadre de la démarche performancielle

QUESTIONS DIVERSES

- Question de l'état de la D38 en agglomération entre l'église et la sortie du village (Moiré)
- Travaux du rond-point du Plan prévu en mars 2025
- Lotissement Plan 3 : la commercialisation des lots par le Crédit Mutuel a commencé en commençant par la recherche du bailleur social
- Commerces ambulants sur la place du village :
 - Boulangerie « La petite boulangerie de Saint-Laurent d'Oingt » 16h-18h jeudi
 - Boucherie « Le Bœuf doré de Liergues » 16h-18h45 samedi
- Prochaine séance du Conseil municipal : jeudi 10 octobre 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance

Le maire

Audrey BARON-GUTTY

Jean-François FADY